AR PREFECTURE
016-200054047-20200227-2020_02_27_21-DE
Reçu le 04/03/2020

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 17
Excusés-Absents : 10
Délégations : 03

Date de Convocation:
19 février 2020

Date d'affichage :
19 février 2020

Le 27 février deux mille vingt à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 19 février 2020, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoints, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme DEVAINE Colette, Mme DUMASDELAGE Chantal ; Mme FLEURIAU Valérie, M. GANTHEIL Robert, M. GOWLAND James, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, Conseillers Municipaux,

Excusé(e)s / Absent(e)s: M. GERMANEAU Gilbert, Mme LAMANT Marie-Line, M. VIGNAUD Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, M. POINTIER Emeric, Mme VICTOR Nathalie, Mme VIGNAUD Christine

Délégations : M. GERMANEAU Gilbert à Mme VILLEDARY Véronique, Mme LAMANT Marie-Line à M. GUINOT Jean François, Mme VICTOR Nathalie à M. BOOB Frédéric,

Secrétaire de séance : M. GAULTIER Emmanuel

2020/02/27
N°21

21- Finances – Pause méridienne, convention d'intervention d'animatrices/coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais

Monsieur Le Maire indique que depuis la rentrée scolaire 2019/2020, il a été décidé de proposer aux enfants des activités de qualité pendant les pauses périscolaires méridiennes.

En complément des agents municipaux, et ce afin de créer et organiser des temps d'animation avec un groupe d'enfants, il a été décidé de faire appel à des animateurs et à une coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais. La coordinatrice intervient une fois par cycle afin de réunir l'ensemble du personnel (CSC et agents de la collectivité), conseiller, réguler et organiser les temps d'animation.

Le coût d'interventions pour l'année scolaire 2019/2020 est de 6 947.16 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention telle qu'elle lui est soumise, pour l'intervention d'animatrices/coordinatrice du Centre Socio-Culturel du Confolentais.

- Autorise M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet au 1er septembre 2019 jusqu'au 31 Août 2020.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 3 mars 2020

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens